



SUBROGATION : COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

Le 17/02/2026

Être malade est déjà une épreuve. Personne ne devrait, en plus, s'inquiéter pour son salaire.

Aujourd'hui, à Air France, la subrogation n'est toujours pas mise en place.

Conséquence : en cas d'arrêt maladie, certains salariés subissent des retards de paiement, des décalages de revenus et parfois de réelles difficultés financières.

Cette revendication n'est ni nouvelle ni ponctuelle.

Elle correspond à une réalité vécue par de nombreux collègues.

Concrètement, que se passe-t-il aujourd'hui ?

En cas d'arrêt maladie :

- Les indemnités journalières de la Sécurité sociale sont versées avec un délai.
- Des décalages peuvent apparaître entre la paie et les remboursements.
- Des régularisations parfois complexes interviennent.
- Certains salariés se retrouvent temporairement fragilisés financièrement.

La maladie ne doit jamais devenir une source d'angoisse financière.

La subrogation, c'est quoi ?

La subrogation permet à l'employeur :

- De maintenir le salaire sans rupture
- De percevoir directement les indemnités journalières
- D'éviter tout décalage de paiement
- De supprimer toute avance à supporter
- D'éliminer l'inquiétude financière supplémentaire

Le salarié perçoit une rémunération stable et sécurisée pendant son arrêt.

C'est simple. C'est efficace. C'est protecteur.

Vos élus et représentants UNSA Aérien SNMSAC

UNSA-Aérien Air France – Siège Air France, 45 Rue de Paris 95747 Roissy CDG

contact@unsaerien.com

Rejoignez-nous



? Pourquoi pas à Air France ?

De nombreuses grandes entreprises ont déjà mis en place la subrogation.
Air France dispose des outils, des moyens et de l'organisation nécessaires pour l'appliquer.

La subrogation n'est pas un coût supplémentaire :
il s'agit d'une avance de trésorerie temporaire, remboursée par la Sécurité sociale.

C'est un choix social.

✊ Une revendication portée depuis des années

Depuis des années, l'UNSA Aérien revendique clairement sa mise en œuvre.
À chaque négociation, nous portons cette exigence.

Parce que protéger les salariés lorsqu'ils sont fragilisés n'est pas une option.
C'est une responsabilité.

Parce que la solidarité ne doit pas rester un discours.

Elle doit se traduire en actes.

Nous demandons :

- ✊ La mise en place immédiate de la subrogation.
- ✊ Une protection réelle et effective pour tous les salariés.
- ✊ La fin des incertitudes financières en cas d'arrêt maladie.

L'UNSA Aérien continuera à se battre jusqu'à son application. Parce qu'être malade ne doit jamais rimer avec insécurité financière.